



Le 10 avril 2020

**Destinataire :** Aux producteurs forestiers et aux entrepreneurs en récolte de bois rond du Sud du Québec

**Objet : Maintien des activités essentielles de récolte de bois rond des producteurs forestiers du Sud du Québec pour l'ensemble des usines de transformation du Québec**

Madame,  
Monsieur,

Le gouvernement du Québec a fait l'annonce le 24 mars dernier de la fermeture, à compter du 25 mars 00h01 et a prolongé jusqu'au 4 mai prochain, de tous les services et toutes les activités économiques non essentiels, dans le but de freiner la propagation de la COVID-19.

Tous les entreprises ou individus produisant ou récoltant des intrants ou des matières premières nécessaires aux services et activités prioritaires telles les papetières et les scieries, doivent maintenir leurs activités en tenant compte des directives de la santé publique. Vos activités sont donc considérées comme étant essentielles par le gouvernement du Québec et doivent être maintenues.

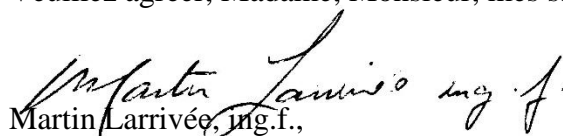
Les usines de sciage et les usines de pâtes et papiers sont d'importants producteurs d'intrants et de matières premières nécessaires aux secteurs prioritaires tels que ceux liés aux infrastructures stratégiques (production de granules de bois), activités manufacturières prioritaires (production d'intrants nécessaires aux secteurs prioritaires, c'est-à-dire copeaux, sciure et planure de bois pour le secteur des pâtes et papiers) et commerces prioritaires (approvisionnement des quincailleries). Leurs activités sont donc considérées comme étant essentielles par le gouvernement du Québec et doivent être maintenues (voir le lien ci-bas).

**Toute la filière forestière, de la récolte en forêt en passant par le transport de bois rond pour toutes les destinations au Québec sont considérés prioritaire et sont exclues de l'avis du gouvernement concernant l'arrêt des activités non essentielles.**

Vous faites partie de ces producteurs de ressources et entrepreneurs en récolte nécessaires à la continuité des opérations considérées comme étant essentielles par le gouvernement.

***Il est recommandé que chaque producteur, entrepreneur ou employé œuvrant à la récolte de bois rond ait une copie de cette lettre lors de ces déplacements vers le lieu de leurs activités en forêt et au retour à la maison.***

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

  
Martin Larrivé, ing.f.,  
Directeur général

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/fermeture-endroits-publics-commerces-services-covid19/>